

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGÈ,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1856

NOTICE

SUR

DES MONNAIES NOIRES ET DE BILLON

DE RECKHEIM ET DE STEIN.

PL. VIII, FIG. 1 A 45.

I

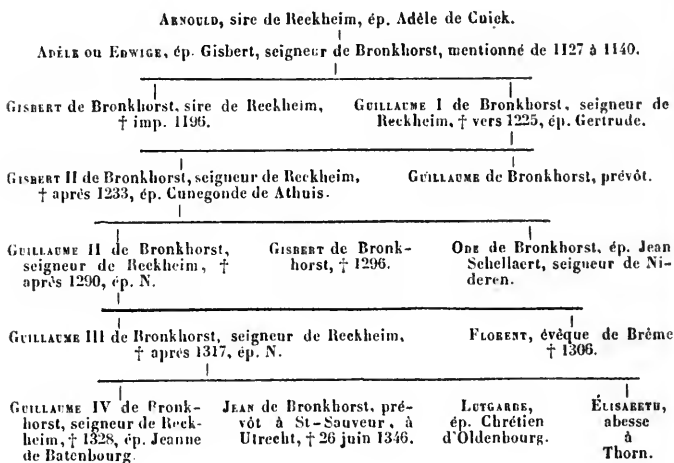
COMTÉ DE RECKHEIM.

Le nom de Reckheim paraît déjà dans une charte de l'an 888, à propos de la confirmation faite par Arnould, en faveur du chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, de la possession des noyales de quarante-trois villages, au nombre desquels figure *Reckheim* (1). Il est situé sur la rive gauche de la Meuse, à deux lieues au nord de Maestricht, et dans la province du Limbourg belge. Sa seigneurie, élevée d'abord au rang de baronnie, et ensuite à celui de comté, se composait de la petite ville de Reckheim, de la terre de Borssem, avec les villages de Cottem, Hal, Hurft, de la terre de Wesel, de Terwyden, d'Udichoven, et d'autres fiefs (2).

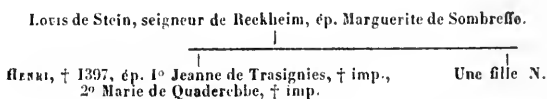
(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. I, n° 73.

(2) Voy. VAN SPAAN, *Inleiding tot de Historie van Gelderland*, t. I,

Le seigneur le plus ancien de Reckheim, dont l'existence soit certaine, est Arnould, qui vivait au commencement du XII^e siècle et dont nous faisons suivre la descendance :



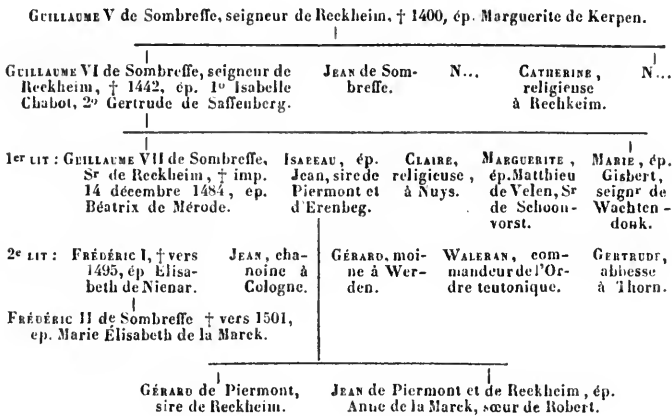
Guillaume IV eut des enfants qui ne prirent plus le titre de seigneurs de Reckheim. Leur seigneurie passa vers le milieu du XIV^e siècle, on ne sait comment, aux sires de Stein, seigneurs de Diepenbeek.



Par suite du défaut de descendants directs de Henri,

p. 279 ; WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, dans laquelle l'auteur a publié quelques planches de monnaies. — M. Chalon a donné un supplément à ces monnaies, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II, p. 156, t. III, p. 570.

son cousin Guillaume de Sombreffe lui succéda. Il portait d'or à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes de même.



La baronnie de Reckheim passa à Robert de la Marck, mort impuissant en 1541, de sorte qu'elle fut réunie à l'empire.

Charles V la donna à Jean de Henin, seigneur de Boussu, Gamage et Blangis, par acte du 9 juin 1545. Elle ne resta pas longtemps dans cette famille, qui, paraît-il, la céda à Guillaume de Quaedt de Wickraedt, lequel la vendit, en 1556, à Herman d'Aspremont-Lynden. Nous passons la généalogie de cette famille, comme étant de fort peu d'intérêt pour la partie de la numismatique des seigneurs de Reckheim, dont nous avons à traiter.

Cette numismatique, comme celle de tous les petits dynasties des environs de la Meuse, commence assez tard. A en juger par leur type, les plus anciennes monnaies appartiennent

ment à l'époque de Guillaume VI, et nous lui attribuons les pièces suivantes :

Av. Écu aux armes de Sombreffe, qui sont, comme nous l'avons dit plus haut, d'or à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes de même. Elles sont brisées par une rose posée sur la fasce. Au-dessus et des deux côtés, une rose entre deux globules.

Rev. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée de quatre roses (pl. VIII, fig. 1).

Av. ✠ GVILLMVS : DE : SOMB. Écu comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : DE : REKEM. Croix dans un cercle (pl. VIII, fig. 2).

Le type de cette monnaie est celui qui fut employé par Jean III, comte de Namur (1418-1421).

Av. ✠ GVILLM. — .DE · SOMB. Branche d'arbre à laquelle est appendu un écu incliné aux armes décrites ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : NOVTA : DE : REKE. Croix dans un grènetis cantonnée aux 2^e et 5^e d'un petit écu aux armes de Sombreffe, sans la rose (pl. VIII, fig. 5).

Av. ✠ GVIL..... — DE : SOMB. Même type que le numéro précédent.

Rev. ✠ MONETA : NOVTA : DE : REKE. Croix dans un grènetis (pl. VIII, fig. 4).

Av. ✠ GVILLM — DƆ · SOMB. Même type, mais les armoiries sont écartelées aux 1^{er} et 4^e de Sombreffe, aux 2^e et 3^e d'un lion, qui est probablement l'emblème héraldique de Reckheim, dont les armoiries se composaient d'un lion de gueules sur champ d'or.

Rev. Semblable à celui de la monnaie n° 3 (pl. VIII, fig. 5).

Les monnaies noires de Jean de Bavière, évêque de Liège (1390-1418), ont servi de modèle au type des trois pièces que nous venons de décrire. Il n'y a donc pas de doute que celles-ci n'appartiennent à Guillaume VI.

Av. ✠ GVILU Ɔ SOMRE. Écu semblable à celui des n° 1, 2, 3 et 4.

Rev. — ΠΤ ΗΘ — VΤ DƆ. — REKƆ. Écu à un lion posé sur une croix qui traverse la légende (pl. VIII, fig. 6).

C'est le type des monnaies noires de Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1419-1456).

La monnaie suivante est à peu près semblable à celle qui précède, mais elle en diffère quant aux armoiries :

Av. LIELMVS : DƆ : SOMB. Le champ blasonné; au première et quatrième à la fasce ornée d'argent, qui est de Kerpen, et au second et troisième à un lion qui est de Reckheim; sur le tout, un écu de Sombreffe. Guillaume avait donc adopté, sur cette monnaie, les armoiries de Reckheim, celles de son père, qui étaient de Sombreffe et celles de sa mère, qui étaient de Kerpen.

Rev. ✠ MOE—TT NO—VT DE—REKE. Écu à un lion, posé sur une croix traversant la légende (pl. VIII, fig. 7).

Ce type nouveau ne fut guère de longue durée dans la seigneurie de Reckheim ; il fut modifié et remplacé par celui que Philippe le Bon (1450-1467), adopta dans les provinces soumises à sa domination, et qui fut imité par Jean de Heinsberg, évêque de Liège (1418-1456). A cette catégorie appartiennent les pièces suivantes :

Av. ✠ GVILHELMVS : DE : SOM. Le champ blasonné au premier et quatrième de Sombreffe avec la fasce vivrée ; au second et troisième d'un lion.

Rev. NON—TT—NOV—REK. Croix traversant la légende et cantonnée de deux lions (pl. VIII, fig. 8).

Av. ✠ IVLHELMVS : DE : SOMBR. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ NO ... NOV : DE : REDERE. Croix pattée dans un grênetis et cantonnée de deux lions (pl. VIII, fig. 9).

Av. ✠ IVLHELMVS : DE : SOMBR. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETT : NOV : DE : REDEKE. Croix pattée au centre évidée et ornée d'un R (pl. VIII, fig. 10).

Av.ILHELMVS : DE : SOM. Le champ blasonné comme ci-dessus ; sur le tout, un petit écu de Sombreffe.

Rev. ✠ TIVRNOVS ꝛ CIVIS ꝛ FRAE. Croix dans une épicycloïde à quatre lobes (pl. VIII, fig. 13).

Cette pièce, comme on le voit, forme un mélange du type belge avec le type français des tournois noirs.

Av. ✠ GV...LIELMVS : DE : SOM. Le champ blasonné comme ci-dessus; sur le tout, un petit écu à lion.

Rev. ✠ TIVTORIVM : NOSTM. Croix pattée, portant au centre un R et inscrit dans un cercle (pl. VIII, fig. 14).

Av. ✠ GVILHLMVS DE : SOMBR'. Le champ blasonné comme ci-dessus; sur le tout, un petit écu de Sombreffe.

Rev. ✠ HO NEMT : DE : REKEHM. Croix pattée, portant au centre un R et inscrite dans un grènetis (pl. VIII, fig. 15).

Av. ✠ GVI...ILMVS : DE : SVMB'. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : NOVTA : REKE,. Croix idem, portant au centre E (pl. VIII, fig. 16).

Av. ✠ GVILHLMVS : DE : SOMBR. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA : NOVTA : DE : REKE'. Croix idem, portant au centre R (pl. VIII, fig. 17).

Av. ✠ GVILHLMVS : DE : SORE'. Le champ blasonné comme ci-dessus.

Rev. ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΑ : ΔΕ : ΡΕ'. Croix idem
(pl. VIII, fig. 18).

Av. ✠ GVILH̄ELMS : ΔΕ : ΣΟΜΒΡΕΦ. Le champ
idem.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : (nov) Α : ΔΕ : ΡΕΚΕΜ.
Croix idem (pl. VIII, fig. 19).

Av. ✠ GVILH̄ELMS : ΔΕ : ΣΟΜΒ. Le champ
blasonné comme ci-dessus.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ : ΝΟΥΑ : ΔΕ : ΒΡΟΑ. Croix
idem (pl. VIII, fig. 20).

Avant d'adopter le type au champ blasonné, Guillaume avait fait usage du type admis sur les monnaies noires de Guillaume II (1591-1418), et Jean III (1418-1421), comtes de Namur. Nous rangeons dans la catégorie de ces pièces les monnaies suivantes :

Av. ✠ WILH̄E ΔΝΣ ξ..... Dans le champ :...
ΕΜ.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ξ ΝΟΥΑ ΔΕ Ρ'. Croix dans un
grènetis (pl. VIII, fig. 21).

Av. ✠ GVILH̄EHS : ΔΕ : ΣΟΜΒ : ξ. Dans le champ
et sous une barre WIL.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ∘ ΔΕ ∘ ΡΕΚΕΜ :..... Croix pattée,
portant au centre un R et inscrite dans un grènetis
(pl. VIII, fig. 22).

Av. WILHS ΔΕ ΣΟΜ... Le champ orné comme ci-
dessus.

Rev. ΜΟΝΕΤΑ ΝΟΥΑ Croix dans un grènetis can-

tonnée de deux petits écus, le premier vivré, le second de Sombreffe (pl. VIII, fig. 23).

Av. ✠ WILHΩ.....M. Le champ comme ci-dessus.

Rev. M..... — ΕΠΤ — ΝΟΥ — Croix traversant la légende (pl. VIII, fig. 24).

Av. (Petit écu effacé de Sombreffe) GVI...ΕΛΗ ΔΕ ∘
SOMBR. Dans le champ : WIL.

Rev. ✠ ΗΟΝ.... ΟΥΤ ∘ ΔΕ ∶ ΡΕ. Croix fleuronnée.
(pl. VIII, fig. 25).

La pièce, dont nous faisons suivre la description, est un mélange du type des monnaies noires à l'écusson et du revers de la précédente.

Av. * WILHΕLS.... ΟΒΡ. Écu de Sombreffe.

Rev. (mon) ΕΠΤ ΝΟΥΤ..... Croix comme au revers précédent (pl. VIII, fig. 26).

Outre les monnaies noires, dont nous venons de donner la description, Guillaume en fit aussi frapper de billon blanc :

Av. ✠ WILH.....ΔΕ ΣΟΜΒΡΕ. Écu de Sombreffe.

Rev. ΜΟΝ—ΕΠΤ—ΝΟΥ—ΡΕΚ. Aigle à gauche posé sur une croix qui traverse la légende (pl. VIII, fig. 27).

Ce type ainsi que le suivant paraît être propre ou du moins originaire de Reckheim :

Av. WILH ∶ Δ—Ε ∶ ΣΟΜΡ. Église à deux tours ayant au-dessous un aigle qui traverse la légende.

Rev. ✠ ΜΟΝΕΠΤ ∶ ΔΕ ∶ ΡΕΚΕ. Croix dans un grènetis (pl. VIII, fig. 28).

Av. S. P E Π (*rus*) GIL—M : DE : SOM. Église et aigle idem.

Rev. ✠ MONETA : DE : REKEMT. Croix dans un grènetis (pl. VIII, fig. 29).

Le nom de Saint-Pierre qui figure sur cette monnaie est probablement celui du saint patron de Reckheim.

Les seigneurs de cet endroit ne se firent pas scrupule de contrefaire les monnaies des princes étrangers, monnaies que M. Rouyer (1) et M. Chalon (2) ont déjà fait connaître.

Le premier a fort bien expliqué un tournois noir au type français de Jean de Piermont, seigneur de Reckheim, ayant une singulière ressemblance avec celui des deux pièces dont nous faisons suivre la description :

Av. † KTROLVS × F..... REX. Deux lis dans une épicycloïde à quatre lobes.

Rev.Π : NOVΠ : DE : REDEKE... Croix cantonnée de deux lions et inscrit dans un grènetis (pl. VIII, fig. 11).

Av. † KTROLVS × FRACORV REX. Deux lis, id.

Rev. NOI — ETΠ — NOV — REI. Croix cantonnée de deux lions et traversant la légende (pl. VIII, fig. 12).

Le type de ces pièces paraît plus ancien que celui du

(1) *Revue de numismatique française*, 1852, p. 58.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. II, p. 156.

tournois noir publié par M. Rouyer et pourrait bien appartenir à l'époque de Guillaume VI.

II

SEIGNEURIE DE STEIN.

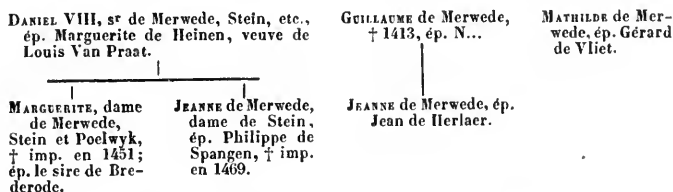
Stein, seigneurie située sur la rive droite de la Meuse, faisait anciennement partie du comté de Looz. Actuellement c'est une commune qui appartient au Limbourg hollandais, arrondissement de Maestricht.

Il paraît, d'après l'opinion commune, que les sires de Stein provenaient d'une branche de la maison de Looz.

Le premier seigneur de Stein mentionné dans les documents est *R dominus de Steine*. Le second est Arnould, qui figure dans une charte de 1255, et ce nom continue à figurer dans les années 1268, 1285, 1296, 1311, 1322, 1351, 1358 et 1366, sans qu'il soit possible d'en établir la filiation.

La fille du dernier Arnould, qui était contemporain de Jean III, duc de Brabant (1), épousa Daniel VII de Merwede, qui fut dykgrave dans la Hollande pendant les années 1369 à 1390.

Nous allons faire suivre leur filiation :



(1) Voy. BUTKENS, *Trophées de Brabant*, liv. IV, p. 455, écusson n° 45, qui est échiqueté en sautoir de gueule et d'or.

La seigneurie de Stein passa probablement, par vente, aux Batembourg de la maison de Bronckhorst, dont nous n'aurons plus à nous occuper.

Les sires de Stein frappaient monnaie; MM. Chalon et Cuypers en ont déjà fait connaître des échantillons (1).

Jeanne de Merwede, l'épouse de Philippe de Spangen, a frappé des monnaies noires au type de celles de ses contemporains, Jean de Heinsberg, évêque de Liège, Jean de Hornes et Guillaume de Sombreffe seigneur de Reekheim.

Av. ✱ ΙΑΝΝΑ ΔΕ : ΣΤΕΙΝ. Branche d'arbre à laquelle est suspendu un écu parti, au premier, échiqueté qui est de Stein, au second, de Merwede, qui fut primitivement de gueules à la fasce d'argent, mais auquel furent ajoutés, selon les uns, en 1226, selon les autres en 1504, quinze besants d'or (2).

Rev. ✱ ΡΤΧ : ΧΡΙ : ΣΙΠ : ΝΟΒΙΣCVM. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée d'un écu au lion, qui est de Stein et d'un écu losangé (pl. VIII, fig. 50).

Les monnaies suivantes sont au champ blasonné, qui fut en vogue vers le milieu du xv^e siècle :

Av. ✱ ΙΟΗΕΝ...ο VΤΝ ΜΕRWE ο Le champ blasonné des armes de la dame qui sont écartelées au premier de Merwede, au second et troisième d'un lion, au quatrième de (?)

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. I, p. 588 et t. II, p. 179.

(2) *Voy. BALEN, Beschryving van Dordrecht; BOXHORN, Toneel van Holland; VAN LEEUWEN, Batavia illustrata.* — Le château de Merwede était orné dans les parois des murs de briques en losanges.

Rev. ✠ H O H E ∘ N I O T ∘ S T E N N. Croix dans un grènetis, ornée au centre d'un L couché (pl. VIII, fig. 51).

Av. ✠ I O h T R W E. Le champ id.

Rev. T T N O V T Croix pattée dans un grènetis et ornée d'un C (*crux?*) (pl. VIII, fig. 52).

Av. I V T N M Le champ blasonné et écartelé au premier et quatrième de Merwede, au second et troisième d'un lion.

Rev. Légende à lettres embrouillées. Croix portant au centre un C (pl. VIII, fig. 53).

Av. ... O h .. D E .. E N Le champ blasonné et écartelé au premier et quatrième de chevrons, au second et troisième de Merwede.

Rev. O N Croix traversant la légende et portant au centre un lis (pl. VIII, fig. 54).

Sur les monnaies qui suivent, Jeanne a remplacé les armoiries de Merwede par des lis, sans doute dans l'intention de les faire circuler avec les monnaies noires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne :

Av. ✠ I O h T N N T ∘ D N T ∘ D E ∘ S T E. Le champ blasonné et écartelé au premier et quatrième d'un lis, au second et troisième d'un lion.

Rev. ✠ N O E T T : N O V T : D E : R V S T T. Croix pattée portant au centre un E (pl. VIII, fig. 55).

Quelle est cette localité du nom de *Rusta* dans laquelle

cette monnaie a été frappée? Toutes nos recherches ont été vaines à ce sujet.

Av. ✠ IOʹ. DE : MERW : D...DE ST. Champ idem.

Rev. Semblable au précédent (pl. VIII, fig. 36).

Av. ✠ IOh̄ MERW. Le champ id.

Rev. ✠ MONETA NT. Croix idem. (pl. VIII, fig. 37).

Av. IOh̄AN...:ONT :DE :STE. Le champ comme ci-dessus.

Rev. ✠ MONETA * NOVTA : CIVITʹ. Croix pattée dans un grènetis portant au centre un G (pl. VIII, fig. 38).

Le mot de *civitas* est-il pris ici par fantaisie ou bien signifie-t-il *Stat*, nom d'une localité qui se trouvait peut-être dans les environs de Stein? C'est ce que nous ignorons.

Av. ✠ IO DE : MERW : ONT : DE STʹ. Le champ idem.

Rev. ✠ MONETA : NOVTA CIVITʹ. Croix idem. (pl. VIII, fig. 39).

Av. ✠ IOʹ. DE : MERW : ONT : DE : STʹ. Le champ idem.

Rev. MONETA : NOVTA : CIVITATIʹ. Croix idem, portant au centre un R (pl. VIII, fig. 40).

Av. ✠ IO : DE : MTRW : ONTʹ. DE : ST. Le champ idem.

Rev. ✠ MONETA . NOVTA CIVITAT. Croix idem, portant au centre un S (pl. VIII, fig. 41).

Av. ✠ IOH...NNAT : ONAT : DE : STE'. Le champ idem.

Rev. * HOH...NIOTENNTENH (moneta nova de Stein?)
Croix idem portant au centre un U (pl. VIII, fig. 42).

Av. ✠ IOHTAN MERWEIF. Le champ idem.

Rev. ✠ MONENTAT : ONAT'. D.... IN (moneta dominæ de Stein). Croix idem avec lis (pl. VIII, fig. 43).

Av. ✠ IOHTANNAT : ONAT : DE : STE'. Le champ idem.

Rev. ✠ MONENTAT : ONAT : DE ✕ STEN. Croix idem avec G.

CH. PIOT.

